

Pour une agroécologie paysanne, moderne et émancipatrice

Cette contribution vise une alliance renouvelée entre les travailleurs de la terre, la science et la société, garantissant la souveraineté alimentaire et un avenir désirable dans nos campagnes.

L'agroécologie est un projet de rupture avec l'agribusiness capitaliste. Elle doit conjuguer la sagesse des cycles du vivant avec le progrès scientifique et technique, y compris la révolution numérique et robotique. Cette transformation, vitale face au dérèglement climatique et pour notre indépendance, ne se fera pas sans les agriculteurs et les agricultrices. Elle exige des fermes à taille humaine, une juste rémunération de leur travail et une nouvelle relation de la société à son alimentation et à son territoire. Sur les territoires, nous avons des atouts et des expériences uniques sur lesquels s'appuyer pour faire de cette ambition une réalité.

1. Pour une rupture avec les traités de libre-échange et une PAC au service des peuples

L'agriculture française est étouffée par des décennies de libre-échange qui organisent la concurrence déloyale. Notre souveraineté alimentaire ne pourra être conquise sans une remise en cause radicale de ces traités.

Sortir des traités qui détruisent notre agriculture

Les accords de libre-échange (CETA, Mercosur) imposent une concurrence asymétrique insupportable.

Nous exigeons l'arrêt des négociations sur le Mercosur et une clause de révision de l'ensemble des traités de libre-échange existants.

Imposer des clauses miroir contraignantes

Les clauses miroir sont une urgence politique. Nous devons imposer dans tous les accords commerciaux la réciprocité stricte des normes de production. La France a récemment pris un arrêté bloquant l'importation de fruits et légumes contenant des résidus de pesticides interdits en Europe : cette logique doit être généralisée à l'échelle européenne.

Réorienter la PAC au niveau européen

Nos exigences :

- 1) Conditionnalité sociale et environnementale renforcée.
- 2) Fonds d'urgence sanitaire mobilisable rapidement.
- 3) Soutien aux filières stratégiques.

2. Des fermes à taille humaine et la souveraineté alimentaire

L'installation de jeunes agriculteurs nécessite des investissements dans des outils de transformation, de formation et de conditionnement à l'échelle territoriale.

Le rôle central des CUMA : Environ 400 CUMA sont déjà impliquées dans des projets photovoltaïques en France. Nous proposons de renforcer ce réseau par des aides publiques ciblées.

3. La ferme productrice d'énergie : méthanisation et agrivoltaïsme encadrés

La méthanisation agricole : un outil de valorisation des effluents

Nos garde-fous concrets :

- 1) Dimensionnement adapté à la ferme sans recours massif aux cultures énergétiques dédiées.
- 2) Valorisation locale du digestat.
- 3) Gouvernance collective (exemple de la Cuma du Layou).
- 4) Formation et accompagnement public avec le Certificat de spécialisation "Responsable d'unité de méthanisation".

L'agrivoltaïsme : une complémentarité a mieux encadrée par la loi

il faut imposer que l'agriculteur exploitant perçoive au moins 50 % des revenus électriques avec un maintien de 90% du rendement agricole avec réversibilité des installations et service à l'agriculture. Soumettre tout projet à l'avis conforme de la CDPENAF. Multiplier les expérimentations publiques.

4. La ferme lieu de vie : développer des logements et de l'accueil à la ferme

Le constat : un gisement de logements vacants

De nombreux corps de ferme, granges, longères ou hangars désaffectés constituent un gisement considérable de logements potentiels en zones rurales. Leur rénovation permet de lutter contre l'artificialisation des sols en réinvestissant le bâti existant.

Les modèles possibles

1. Location saisonnière et tourisme rural : Le réseau Accueil Paysan propose un modèle d'hébergement touristique à la ferme fondé sur des valeurs de partage, de solidarité et de découverte du métier d'agriculteur.

2. Location à l'année pour saisonniers et jeunes agriculteurs : La création de logements sociaux ou de logements destinés aux saisonniers agricoles, aux apprentis ou aux jeunes en installation est une piste majeure.

3. Hébergement d'urgence ou social : Certaines fermes pourraient, avec un accompagnement adapté, accueillir des publics en insertion.

Des propositions concrètes

1. Créer un guichet unique "Rénovation de l'habitat rural" au niveau régional, associant la Chambre d'agriculture, les CAUE et les services de l'habitat.

2. Mobiliser les dispositifs existants : Anah, fonds Feder, aides des collectivités locales à la pierre. Nous proposons un abondement spécifique de ces dispositifs pour les projets agricoles créant des logements.

3. Adapter le statut du fermage : Permettre au propriétaire bailleur de réaliser des travaux de rénovation sans augmentation excessive du fermage, et sécuriser le statut de l'agriculteur locataire qui investit dans la rénovation.

4. Soutenir les réseaux existants : Accorder des subventions de fonctionnement au réseau Accueil Paysan.

5. Exemple concret : Une grange de 200 m² dans le Périgord noir transformée en maison d'hôtes avec cinq chambres, générant un revenu complémentaire significatif.

5. La souveraineté alimentaire par le lien direct : de la fourche à la fourchette

- Des prix justes et rémunérateurs : Nous proposons l'instauration de prix planchers par filière, indexés sur les coûts de production et garantissant un revenu digne (l'équivalent de deux SMIC), définis en interprofession avec un véritable pouvoir des organisations de producteurs.

- Le lien avec la restauration collective : Rendre obligatoire et effectif l'approvisionnement à 50% en produits de qualité et durables, dont 20% de bio, en priorité locale. L'État doit doter les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de moyens humains et financiers.

- Souveraineté de l'abattage : Défendre un réseau public et coopératif d'abattoirs de proximité.

6. La santé publique et animale : un service public à reconstruire

- Sortir des pesticides : Investissement massif dans la recherche publique (INRAE) pour la sélection variétale de plantes résistantes et les techniques de biocontrôle.

- Des vétérinaires publics pour tous : Création d'un service public vétérinaire territorial avec des vétérinaires salariés par les collectivités ou l'État.

- Des assurances solidaires contre les aléas sanitaires : Bâtir un fonds national de solidarité sanitaire abondé par l'État et les filières.

7. La gestion de l'eau : construire un service public de l'eau pour la planification écologique

L'eau est le bien commun par excellence. Sa gestion est capital pour la transition agroécologique. Face à l'aggravation des sécheresses et aux conflits d'usage, nous devons sortir d'une logique de guichet individuel pour construire une gestion publique, démocratique et planifiée de la ressource.

S'appuyer sur les travaux territoriaux vertueux

- Diagnostic scientifique : Intégrer les conclusions d'un comité scientifique indépendant de l'agrobusiness sur l'évolution de la ressource.

- Sobriété et efficacité : Le programme OGAYA prouve qu'on peut produire mieux avec moins d'eau grâce au conseil public et à l'innovation. Il faut généraliser ces pratiques et les rendre obligatoires dans les zones en tension.

Un service public de l'eau pour piloter la ressource

Nous proposons la construction d'un véritable service public de l'eau articulant les différents niveaux d'intervention :

1. Les Agences de l'eau comme piliers du financement public : Les Agences de l'eau doivent voir leurs moyens renforcés pour financer prioritairement les projets collectifs et vertueux. Le 11ème programme des Agences de l'eau doit flécher les aides vers les économies d'eau, la réduction des prélèvements et les projets de territoire.

2. Les syndicats des eaux et établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) comme opérateurs : Les syndicats mixtes sont les échelons pertinents pour porter des projets à l'échelle des bassins versants. "Dès lors que des projets de retenues d'eau mobilisent l'argent public, ils doivent être portés par des acteurs publics". Nous devons proposer de conforter ces structures publiques en leur donnant les moyens humains et techniques d'instruire et de réaliser les projets.

3. Les régies publiques comme outil de gestion directe : Nous devons encourager la création et le développement de régies publiques de l'eau au niveau intercommunal, permettant une maîtrise publique complète du cycle de l'eau, de son prélèvement à sa distribution, sans actionnariat privé recherchant la rentabilité financière.

La question des réserves de substitution ont profondément divisé nos territoires. Le débat est vif, avec des manifestations parfois violentes à Sainte-Soline en 2023 et 2024.

Notre position ne peut pas être le soutien aux "méga-bassines" privées, ni le refus dogmatique de tout stockage surtout quand elles sont des réserves colinaires artificiellement créées pour stocker l'eau de pluie. Nous devons distinguer les projets selon leur nature, leur gouvernance et leur finalité.

Il est clair que nous refusons :

- Les réserves conçues uniquement pour maintenir un modèle d'agriculture intensive exportatrice .
- Les projets privés portés par des intérêts individuels sans concertation réelle.
- Les retenues qui puiseraient dans des nappes sans garantie de retour aux milieux.

Ce que nous soutenons : des réserves collectives publiques

Nous sommes favorables aux réserves collectives colinaires publiques lorsque trois conditions sont réunies :

1. Une gouvernance publique et démocratique : Le projet doit être porté par un acteur public (syndicat mixte, collectivité, établissement public territorial de bassin) et non par une entreprise agricole ou coopérative privée.
2. Une inscription dans un PTGE validé : Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sont le cadre de concertation indispensable associant tous les usagers et les associations environnementales . Les questions sur l'eau doivent s'inscrire dans une vision d'intérêt général, et doivent rester attachées aux PTGE qui assurent un cadre de concertation intégrant l'ensemble des acteurs.

Ces PTGE doivent être dotés de moyens et que leur élaboration ne soit pas bloquée par des oppositions minoritaires systématiques.

3. Un usage prioritaire pour l'alimentation locale et la résilience : L'eau stockée doit servir prioritairement aux cultures alimentaires destinées à la consommation locale et à l'abreuvement des animaux, dans le cadre d'une transition agroécologique effective des exploitations bénéficiaires (réduction des intrants, diversification, agroforesterie).

Nous regrettons que le blocage contentieux systématique empêche toute réalisation, même vertueuse. Nous devons d'urgence répondre aux problèmes de ressource en eau . La situation actuelle n'est tenable ni pour les agriculteurs, ni pour les milieux aquatiques, dont 64 % des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique .

Nous devons créer un fond public d'investissement pour les réserves collectives, abondé par les Agences de l'eau et les collectivités, conditionné à une gouvernance publique et à un engagement contractuel de transition agroécologique des exploitations bénéficiaires.

L'agroécologie que nous défendons est un projet de société. Elle nécessite bien des agriculteurs librement associés et des salariés agricoles correctement rémunéré suffisamment nombreux pour garantir la souveraineté alimentaire, un service public agricole fort, des investissements massifs et une planification démocratique. Des milliers d'agriculteurs, de chercheurs et de citoyens sont déjà à l'œuvre. Le PCF doit être le porte-voix de ces forces vives pour imposer un modèle agricole qui nourrit le peuple, protège la planète et redonne sa dignité au travail de la terre.